

Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle : surveillance et censure de la fiction populaire

Kenneth Landry

Volume 36, numéro 3, 2000

Presse et littérature : la circulation des discours dans l'espace public

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009723ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009723ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Landry, K. (2000). Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle : surveillance et censure de la fiction populaire. *Études françaises*, 36(3), 65–80. <https://doi.org/10.7202/009723ar>

Résumé de l'article

Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, la fiction populaire française, sous la forme du roman-feuilleton, envahit les colonnes de la presse périodique. Le clergé catholique québécois, qui tente d'exercer un contrôle sur la lecture en général, s'inquiète de la moralité de cette littérature de divertissement. Si la plupart des rédacteurs font lire et corriger leurs textes littéraires avant de les publier, les dirigeants de *Canada-Revue*, eux, refusent d'emboîter le pas. La condamnation du périodique par l'évêque de Montréal constitue un cas d'espèce, qui n'empêchera pas les feuilletons de proliférer.

Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle :

surveillance et censure de la fiction populaire

KENNETH LANDRY

« Le roman-feuilleton c'est l'opium du peuple¹ »

Au XIX^e siècle, grâce à la presse périodique, la fiction populaire française connaît un immense succès. Des récits rocambolesques, des histoires sentimentales, des drames d'alcôves et des intrigues policières, tous sous forme de roman-feuilleton, meublent une littérature sérieuse de divertissement, destinée à une large consommation. Les séries tournent généralement autour de trois grands thèmes : l'aventure, l'amour et le crime. Le succès phénoménal du genre repose sur des recettes éprouvées : les intrigues sont découpées en fragments, de manière à porter chaque jour le récit au plus haut degré d'intérêt, ce qui pousse le lecteur (ou la lectrice) à attendre impatiemment la suite... au prochain numéro.

Au début du XX^e siècle, un censeur catholique, l'abbé Louis Bethléem, évalue le nombre de titres en circulation à environ 40 000², ce qui donne une idée de ce corpus gigantesque. Depuis maintenant quelques années, des chercheurs universitaires commencent à inventorier et à étudier cette immense production qui meuble à peu près tous les journaux³.

1. Lise Queffélec, *Le roman-feuilleton français au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je », 1989, p. 4.

2. Louis Bethléem, *Romans à lire et romans à proscrire : essai de classification au point de vue moral des principaux romans et romanciers de notre époque (1800-1906), avec notes et indications pratiques*, Cambrai, Oscar Masson Éditeur et Bruxelles, O. Schepens, 1906, avant-propos, p. 6.

3. Notamment la bibliographie produite par Claude Witkowski, *Les journaux-romans du Second Empire*, Saint-Cloud, C. Witkowski, 1985, 114 p. ; l'enquête sur la lecture en milieu

Le public lecteur français de l'époque n'est toutefois pas le seul à s'intéresser à ces publications sérielles. Sur les bords du Saint-Laurent, les textes de fiction français trouvent assez facilement des périodiques pour les accueillir. Ces productions ne font pas toujours l'unanimité cependant, car elles sont étroitement surveillées. À partir des années 1830, quelques journaux du Bas-Canada commencent à reproduire des écrits de « ces auteurs que le public regarde comme ses maîtres, en morale, en littérature et en politique⁴ ». Par exemple, *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois* présente *Le père Goriot* de Balzac en 1835⁵. Dans ce journal conformiste et religieux, contrôlé par les sulpiciens de Montréal, le roman paraît en une version modifiée, « méticuleusement censurée⁶ », amputée de ce qui semble irrévérencieux envers l'Église. Par la suite, d'autres ouvrages littéraires, importés et reproduits dans la presse périodique, subiront le même sort. En effet, à partir des années 1840, l'Église catholique intervient assez fréquemment, par la voie des journaux et par celle de mandements, de circulaires ou de lettres pastorales, pour mettre les fidèles en garde contre les ouvrages dangereux qui proviennent d'outre-mer⁷.

Avec la montée de l'ultramontanisme et des campagnes en faveur de la « bonne » presse, des laïcs secondent les efforts du clergé. Vers la fin du siècle, Louis Franc, un collaborateur de la *Revue canadienne*, tient un discours censorial envers la fiction importée au Québec. Il s'insurge contre les « mauvais livres et mauvais feuilletons », en s'appuyant précisément sur un extrait d'une lettre pastorale publiée dans la *Semaine religieuse de Montréal*:

populaire menée par Anne-Marie Thiesse dans *Le roman au quotidien. Lecteurs et lectures populaire à la Belle Époque*, Paris, Le Chemin vert, 1984, 270 p.; les travaux de Hans-Jörg Neuschäfer, Dorotée Fritz-El Ahmad et Klaus-Peter Walter, *Der französische Feuilletonroman. Die Entstehung der Serienliteratur im Medium der Tageszeitung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1986; de Klaus-Peter Walter, « Littérature de colportage et roman-feuilleton. Quelques remarques sur la transformation du circuit littéraire à grande diffusion en France entre 1840 et 1870 », dans Roger Chartier et Hans-Jürgen Lüsebrink (dir.), *Colportage et lecture populaire*, Paris, IMEC, 1996, p. 151-163 et ceux du Centre de recherches sur les littératures populaires de l'Université de Limoges et son colloque sur les littératures populaires en mai 1998.

4. *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 21 juillet 1832, p. 2.

5. Le texte du roman, dont l'édition originale paraît en quatre livraisons dans la *Revue de Paris* à partir du 14 décembre 1834, subit plusieurs modifications dans *L'ami du peuple* [...] du 28 août au 19 septembre 1835, les 3, 14 et 24 octobre 1835, les 13 et 16 janvier 1836.

6. Patrick Imbert, « Intertexte, lecture/écriture canonique et différence », *Études françaises*, vol. XXIX, n° 1, printemps 1993, p. 159. Voir également du même auteur, « *Le père Goriot* au Canada : feuilleton et censure », *L'année balzacienne*, vol. VII, 1986, p. 237-246.

7. Voir la liste annotée des mandements et lettres pastorales, des origines jusqu'à 1919, dans Pierre Hébert et Patrick Nicol, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1909)*, Saint-Laurent, Fides, 1997, p. 182-221.

Hélas! nous constatons avec douleur que les mauvais livres envahissent notre société. [...] Il ne s'agit pas seulement de romans légers, mais d'ouvrages condamnés par l'Église, d'ouvrages où la religion et la pudeur sont insultées avec cynisme : nous parlons des écrits de Zola, de Jean-Jacques Rousseau, de George Sand, d'Eugène Sue et de Victor Hugo, et de ce qui produit la littérature la plus malsaine de nos jours⁸.

Tout au long de la deuxième moitié du xix^e siècle, l'autorité religieuse tente de jouer un rôle de gardien de la culture et Franc s'inspire de cette prérogative cléricale pour dénoncer à son tour les feuilletons importés :

Quelque chose qui fait encore plus de ravages, peut-être, que les mauvais livres, en ce qu'il prépare la voie à celle-ci, c'est le feuilleton du journal. Sous ce rapport, nous sommes rendus presque aussi loin que la France. Nos journaux, sauf quatre ou cinq dans toute la province, prennent leurs feuilletons dans le *Petit Journal* de Paris, le *Courrier des États-Unis* ou d'autres journaux français du même milieu. Et les auteurs s'appellent [Jean] Richepin, Jules Mary, [Ernest] Daudet, [Pierre] Zaconne, [Georges] Pradel et d'autres célébrités immorales de Paris.

Les propriétaires de nos journaux canadiens, pour la plupart sans grande instruction, s'imaginent que tout est bien quand ils ont enlevé d'un feuilleton les expressions les plus immorales et les scènes les plus dégradantes. J'ai vu, dans un journal l'année dernière, un feuilleton dont l'un des chapitres était intitulé : *Mariage secret*. Qu'on en juge du reste⁹.

Le critique de la *Revue canadienne* explique comment les journalistes procèdent. De façon générale, les modifications apportées aux romans français se font à l'insu de l'auteur. Armés de ciseaux, les correcteurs agissent comme si le texte leur appartient lorsqu'ils transforment les ouvrages qui renferment des chapitres jugés immoraux. Le rédacteur de *La Minerve* écrit en 1883 à ce propos : « Pour un journal qui modifie de la sorte un feuilleton, n'est-ce pas une mesure de précaution dont on doit le louer que de changer même le titre ?¹⁰ »

Le rédacteur, qui sélectionne et « émonde » les feuilletons au besoin, contribue à sa manière à la diffusion de la fiction populaire française. Toutefois, ce pouvoir du journaliste de choisir les textes littéraires sèmera l'inquiétude auprès des autorités religieuses, car la presse constitue un des seuls secteurs culturels que l'Église n'arrive pas à dominer ou, du moins, à circonscrire. La pression venant du lectorat deviendra

8. Louis Franc, « Mauvais livres et mauvais feuilletons », *Revue canadienne*, vol. XXVII, 1891, p. 196.

9. *Ibid.*

10. *La Minerve*, 28 novembre 1882, p. 2.

une autre source d'inquiétude. Vers la fin du xix^e siècle, la population du Québec est catholique et de langue française à 86,9 %¹¹ et son taux d'alphabétisation se situe à 74,4 %¹². Devant les progrès de l'alphabétisation et la prolifération de la presse au Québec, l'Église essaie, tant bien que mal, de contenir l'appétit du public pour une littérature de divertissement.

Les feuilletons, qui occupent des milliers de colonnes dans la presse périodique, sont repiqués, soit de la presse française, soit de volumes importés. Ils paraissent sans aucune allusion à l'édition princeps. Typiquement, dans un quotidien de quatre pages, le feuilleton loge au bas d'une des premières pages du journal ou parmi les colonnes de la troisième page. L'espace qui lui est réservé équivaut généralement à environ un huitième du journal. C'est relativement peu, quand on pense que la publicité occupe près de la moitié de l'espace disponible.

Pendant les années 1890-1895, retenues pour les fins de cette étude, la littérature de divertissement envahit massivement la presse québécoise. Presque tous les journaux reproduisent des textes de fiction français : les feuilles libérales (*L'Électeur*, *L'Écho des Deux-Montagnes*, *La Patrie*, *Canada-Revue*) ; la presse indépendante (*La Presse*, *L'Événement*) ; les journaux conservateurs également (*Le Canadien*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *Le Courrier du Canada*, *L'Étendard*, *La Minerve*, *Le Trifluvien*, *La Vérité*). Quelques périodiques spécialisés, notamment des hebdomadaires illustrés (*Le Samedi*, *Le Monde illustré*), un magazine destiné aux femmes (*Le Coin du feu*, de Joséphine Marchand) et au moins une revue culturelle et scientifique (*la Revue canadienne*), lui accordent une place de choix. En 1894, la maison Poirier et Bessette de Montréal propose même un nouveau support, un recueil mensuel de petit format, *La bonne littérature française*, qui reproduit un roman complet par numéro.

Sur une période de 6 ans, pas moins de 312 romans français paraissent ainsi en feuilleton dans les périodiques énumérés ci-dessus, ce qui représente, en moyenne, 52 romans par année. L'engouement du public pour la fiction française se maintiendra pendant les dernières décennies du siècle et quelques romanciers québécois en profiteront pour faire connaître leurs œuvres¹³.

11. La population totale du Québec en 1891 est alors de 1 518 000 personnes ; la population catholique de langue française est des 1 320 000 personnes, d'après Jacques Henripin et Yves Perron, dans Hubert Charbonneau, *La population au Québec : études rétrospectives*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 44.

12. Michel Verrette, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900*, thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval, 1989, f. 148.

13. Notamment Napoléon Legendre dans *Le Canada-français* en 1890, Patrice Lacombe dans *Le Monde illustré* en 1892 (une réédition posthume), John Talon L'Esperance dans la

Des intitulés simples mais percutants annoncent déjà le contenu : pendant la seule année 1892, par exemple, *Le Canadien* reproduit *La bossue*, *Le crime du train-poste*, *La quittance de loyer*, *L'avenir d'Aline*, *Le secret du magistrat* et *Mer sauvage*. La signature de l'auteur paraît au bas de 74 feuilletons, soit à peine un peu plus de 23 % de l'ensemble. Dans les quotidiens à grand tirage, *La Patrie* ou *La Presse*, qui en publient le même nombre (22), 5 feuilletons seulement sont signés. Si on les compare à ceux qui paraissent dans *Le Courier des États-Unis*¹⁴, de New York à pareille date, un journal réputé pour être une des sources possibles du roman populaire français au Québec, on note un renversement de cette proportion. Pendant la même période, 28 des 34 romans parus, ou 82 % de l'ensemble, portent la signature de l'auteur. Les textes seraient-ils publiés avec l'assentiment de l'auteur ? On peut en douter, car seul *La Mayeux*, par Xavier de Montépin, reproduit en 1892, porte la mention « Grand roman inédit. Publié avec l'autorisation de l'auteur ». Au Québec, cette mention ne figure nulle part ailleurs.

Les délais entre la parution de l'œuvre originale et la diffusion ici peuvent être relativement courts. Par exemple, le roman *Comme dans la vie*, d'Albert Delpit, publié en France en février 1890, paraît dans *La Presse* deux mois plus tard¹⁵. Il arrive parfois que le même feuilleton soit publié dans deux journaux différents, comme dans le cas du *Maître de forges*, de Georges Ohnet, paru dans *La Minerve* en 1891 et *La Patrie* en 1892 ou *Le secret de Solange*, de M. Maryan (madame Marie Deschard), paru dans *L'Événement* en 1890 et *Le Courier du Canada* en 1893, mais de tels cas sont plutôt rares.

Les propriétaires des journaux et des périodiques comptent beaucoup sur l'attrait du feuilleton pour soutenir l'intérêt des abonnés et augmenter les tirages. La publication du feuilleton au même endroit dans le journal, dans un cadre typographique invariable, comporte plusieurs avantages : on peut le découper, le brocher et le relier. Ces textes sont ensuite offerts sous forme de « roman en feuilles ». *L'Étendard*, notamment, les vend à 50 cents l'exemplaire. Sur le plan financier, le feuilleton représente des avantages certains. D'abord, les romans publiés par tranches coûtent sensiblement moins cher à (re)produire que les

Revue canadienne en 1893-1894 et Auguste Fortier dans *La Bonne Littérature française* en 1894. Des 77 romans québécois qui paraissent en volume pendant tout le xix^e siècle, près de 80 % sont publiés sous forme de feuilletons.

14. *Le Courier des États-Unis*, qui se définit comme « L'organe des populations de langue française » en Amérique, possède une librairie et vend ses feuilletons par la poste sous forme de « romans en feuilles ». Les prix varient de 15 à 50 cents.

15. *La Presse*, 19 avril 1890, p. 8.

livres. Et puis, il n'y a pas de droits à payer. En France, le feuilleton devient une source de profits importante pour les grands auteurs populaires, tandis qu'au Québec, les profits sont empochés par les propriétaires de journaux. La réimpression et le pillage des textes étrangers dans les périodiques deviennent ainsi des pratiques courantes, mais personne ne s'en formalise outre mesure. À cette époque, ce sont surtout les éditeurs et les journalistes canadiens-anglais qui rencontrent des difficultés lorsqu'ils tentent de reproduire des œuvres britanniques ou américaines ici¹⁶. C'est peut-être ce qui expliquerait que dans les journaux anglophones, quelques-uns des textes littéraires reproduits sont le fruit d'ententes qui portent la mention : « *Copyrighted by the author. Exclusive rights in Canada.* »

Au Canada français, il faudra attendre le début du vingtième siècle avant que des sociétés littéraires de France se réclament devant les tribunaux canadiens de la Convention de Berne de 1886 afin d'obtenir la répression de la contrefaçon des œuvres françaises au Canada. « La convention de Berne est exécutoire au Canada, mais elle est lettre morte¹⁷ », écrit Louvigny de Montigny en 1904. Il ajoute, en citant le témoignage d'un des gérants de la maison Beauchemin & Fils de Montréal :

Ils [les imprimeurs] sont d'abord convaincus qu'ils ne transgressent aucune loi du pays ; quant à ceux qui se rendent compte du métier qu'ils exercent, ils s'empressent de ne pas se faire connaître : en sorte que vous ne parviendrez pas facilement à savoir qui ils sont. En France, le moindre imprimé doit porter le nom de l'imprimeur. Au Canada, l'imprimeur ne se déclare que s'il a besoin de réclame ; aucune loi ne l'y oblige. Vous voyez partout des éditions de romans, de pièces de théâtre, de musique et de gravures dont la provenance est impossible à découvrir¹⁸.

En effet, puisqu'on n'indique pratiquement jamais la provenance du texte reproduit dans la presse ici, il est à peu près impossible de connaître l'origine du roman en question ou de savoir de quelle édition il s'agit. Les textes sont-ils reproduits *in extenso* ? Il est permis d'en douter¹⁹,

16. D'après le *Copyright Act* de 1875 (38 Victoria Ch. 88), un imprimeur canadien doit entreprendre des négociations afin d'obtenir le droit de propriété intellectuelle de l'auteur ou de son représentant, mais cette clause ne s'applique qu'à l'empire britannique. Voir George Parker, « The Canadian Copyright Question in the 1890's », *Journal of Canadian Studies*, vol. XI, n° 2, 1976, p. 43-55.

17. Louvigny de Montigny, « La contrefaçon littéraire au Canada », *Revue canadienne*, 40^e année, octobre 1904, second volume, p. 422.

18. *Ibid.*, p. 423.

19. Voir Frédéric Durand, *Roman-feuilleton et représentations du privé à la fin du 19^e siècle : le cas des Deux orphelines d'Adolphe D'Ennery*, mémoire de maîtrise ès arts, Trois-Rivières, UQTR, 1997, IV-191f. L'édition en feuilleton (dans *La Patrie* en 1895) comprend des modifications appréciables, à la fois des passages retranchés et des ajouts (voir ff. 150-167).

mais seules des éditions critiques pourraient le démontrer. Fréquemment, comme le souligne de façon humoristique le journaliste Rémi Tremblay²⁰, le rédacteur du journal masque le nom de l'auteur ou change le titre d'un feuilleton, sans que cela provoque des remous.

Les périodiques annoncent leurs feuilletons à grand renfort de publicité. Par exemple, pour donner un peu plus d'importance au texte, on lui appose un sous-titre ; c'est alors un « grand roman contemporain », ou un « grand roman populaire ». Ainsi, « Histoire d'amour », présentée sans signature dans *La Presse* du 28 juin 1890 au 16 avril 1891, est précédée de la notice suivante :

Aujourd'hui *La Presse* commence la publication du plus beau feuilleton qui soit publié au Canada. [...] L'action de cette œuvre est dramatiquement émouvante, mouvementée et d'une irréprochable moralité. C'est un feuilleton qui fera couler bien des larmes d'attendrissement. C'est une histoire vraie dont tous les détails sont empruntés à la vie réelle et qui est écrite avec autant de verve que d'émotion²¹.

Le rédacteur de *La Presse* a beau insister sur le mérite littéraire exceptionnel et sur la moralité irréprochable de ses feuilletons, il doit pourtant se défendre, à l'occasion, contre les attaques de ses confrères journalistes. Répondant à une observation de Jules-Paul Tardivel de *La Vérité*, il fait la mise au point suivante au sujet de la correction des textes :

Nous ne publions pas de feuilletons sans les lire et les faire corriger avec soin : il peut arriver des erreurs comme dans tout établissement du genre de *La Presse*, mais la direction a donné les instructions les plus strictes pour que notre littérature soit saine et morale, et, règle générale, nous ne croyons pas beaucoup manquer sous ce rapport²².

Il arrive qu'une petite rivalité s'installe entre des journaux, car il est parfois difficile d'établir un consensus autour de la moralité d'un roman-feuilleton, comme le prouvent les remarques suivantes, publiées sans signature dans *Le Courrier du Canada*, de Québec :

L'Événement [...] se démène comme un diable dans un bénitier. Il essaie de mordre les journaux qui protestent contre ses feuilletons scandaleux. Il en veut spécialement au *Courrier du Canada*. [...] Les révérends prédicateurs du faubourg Saint-Jean tonnent contre les directeurs de journaux qui mettent

20. Voir à la suite de cet article la chanson de Rémi Tremblay, « Les feuilletons », datée du 30 octobre 1883, et reproduite dans *Coups d'aile et coups de becs. Poésies diverses*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1888, p. 182-183.

21. *La Presse*, 28 juin 1890, p. 1.

22. *La Presse*, 3 septembre 1888, p. 2.

en circulation le poison des mauvaises lectures. C'est un fait public, avéré, indéniable, que *L'Événement*, depuis des années, a été, dans la presse, le distributeur officiel de ce poison²³.

De quel poison s'agit-il? *L'Événement* aurait, depuis plusieurs années, reçu des avertissements répétés au sujet de ses « romans immoraux », mais cela ne l'a pas empêché de reproduire « *Le crime d'Orcival*, *La clique dorée*, *La dégringolade*, etc. plus récemment ça [sic] été *La fille maudite*, *Simone et Marie*, *Le maître de forges* [d'Ohnet], et enfin, *Le crime d'un autre*, emprunté au *Courrier des États-Unis*, journal interdit par M^{gr} l'archevêque²⁴ ». À l'avenir, *L'Événement* soumettra ses feuillets à des prêtres.

Le feuilleton dans un journal de combat : le cas de *Canada-Revue*

Si les autorités ecclésiastiques s'inquiètent autant de la montée importante des imprimés et de l'extension du goût de la lecture au Québec, c'est parce qu'elles perçoivent ce phénomène comme un fléau. On craint particulièrement l'importance que prend le journal et, par le fait même, la liberté d'expression. Les évêques ne cessent d'intervenir pour encourager le journalisme catholique²⁵. Cependant, « même parmi le troupeau fidèle, il se trouve des journalistes qui préfèrent leur liberté à une soumission sans condition²⁶ ». Aristide Filiatreault est de ceux-là. Libéral radical, il fonde en janvier 1890 *Le Canada artistique*, « journal publié dans l'intérêt exclusif de la littérature et des beaux-arts [...] dans le but de fournir des exemples aux jeunes, afin qu'ils ne soient pas obligés d'avoir uniquement recours aux publications de la France pour former leur style et apprendre à écrire²⁷ ». Filiatreault essaie de maintenir cette orientation culturelle par son choix de textes et ses interventions éditoriales, mais, comme tous les autres directeurs de périodiques, il doit avoir recours au feuilleton. En janvier 1891, lorsqu'il change le nom du périodique pour *Canada-Revue*, qu'il transformera (en juillet 1892) en un journal hebdomadaire de combat, Filiatreault engage un rédacteur français, Paul-Marc Sauvalle et se met à publier le court roman *L'attaque du Moulin* d'Émile Zola, paru d'abord dans *Les*

23. *Le Courrier du Canada*, le 28 mars 1885, p. 2.

24. *Ibid.*

25. « Le journalisme catholique », *La Semaine religieuse de Montréal*, 3, 10 et 24 juin 1893.

26. Jean de Bonville, « La liberté de presse à la fin du XIX^e siècle : le cas de *Canada-Revue* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXXI, n° 4, mars 1978, p. 504.

27. *Le Canada artistique*, vol. I, n° 3, mars 1890, p. 54.

soirées de Médan. Les éditoriaux prennent un ton agressif qui exacerbe l'hostilité du clergé. Sauvalle croise le fer de plus en plus fréquemment avec les rédacteurs de journaux ultramontains et il intervient régulièrement pour défendre sa position :

Le Canada-Revue a revendiqué hautement la *Liberté de la Presse* et la *Liberté de la Parole* dans tous les moments de l'existence, dans tous les actes de l'individu ; il l'a revendiquée entière, absolue, indépendante du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, tant que la presse et la parole se maintenaient dans les seules limites qui leur soient fixées : le respect de la morale, de la vie privée et des droits légitimes de chacun²⁸.

Avec de telles déclarations, il n'est pas surprenant que les feuilletons du *Canada-Revue* soient désormais scrutés à la loupe : *Les six monsieur Dubois* de Maurice Montégut, *Chère adorée*, d'Adolphe Belot, *Dette de haine* de Georges Ohnet, *Le nez d'un notaire* d'Edmond About, sont presque tous des textes « suspects ». « *Canada-Revue* offre à ses lecteurs une série de romans dont plusieurs portent atteinte à la morale », écrit Thomas Chapais dans *Le Courrier du Canada* en 1892 :

Des romans comme *La comtesse Sarah*, comme *Monsieur de Camors*, comme *L'immortel*, servent de véhicule à des bacilles plus funestes que ceux du choléra ou du typhus. C'est dans le cœur, c'est dans l'âme, qu'ils déposent leurs germes meurtriers. Que de ruines morales accumulées, que de vies gâtées par ces lectures²⁹ !

« Muselez vos chiens », répond Duroc (pseudonyme) aux clercs qui l'attaquent, dans un éditorial virulent, le 1^{er} octobre de la même année. Le 5 novembre, Filiatreault annonce qu'il publiera en feuilleton *Les trois mousquetaires* de Dumas père, dont l'œuvre entière est à l'Index. Cette annonce constitue une provocation et il n'en faut pas plus pour mobiliser l'évêque de Montréal, M^{gr} Charles-Édouard Fabre qui, dans une circulaire au clergé de son diocèse, datée du 11 novembre 1892, condamne le journal. L'évêque rappelle qu'au mois de septembre de la même année, les trois évêques (des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa) s'étaient « élevés avec force contre certains journaux et feuilles périodiques coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Église et ses ministres³⁰ ». Il faut croire que cet

28. *Canada-Revue*, vol. III, n° 28, 31 décembre 1892, p. 434.

29. Thomas Chapais, « La *Canada-Revue* et les mauvais livres », *Le Courrier du Canada*, 9 septembre 1892, p. 2. Il fait allusion aux ouvrages importés, à vendre à la librairie de *Canada-Revue*. Il revient à la charge le 20 septembre 1892, p. 2 avec un autre article sur le même sujet, intitulé : « Guerre aux mauvaises lectures. Au feu mauvais livres et mauvais journaux ».

30. Extrait de la *Circulaire*, parue dans *La Patrie*, le 14 novembre 1892, p. 1.

avertissement n'a pas porté fruit, car l'évêque a maintenant recours à la censure :

[...] je me vois aujourd'hui dans la pénible nécessité de sévir, et de prendre des mesures plus efficaces pour protéger le troupeau contre les attaques perfides de ceux qui veulent le disperser et le perdre. [...] Nous condamnons donc en vertu de notre autorité, deux publications imprimées dans Notre diocèse, le *Canada-Revue* et *L'Écho des Deux-Montagnes* et Nous défendons, jusqu'à nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque³¹.

C'est plutôt la teneur anticléricale des textes qui attire les foudres de l'évêque car, manifestement, le journal est condamné autant pour ses prises de position contre le clergé que pour ses feuilletons. Cette condamnation ne mettra pas fin immédiatement au *Canada-Revue*, mais elle aura des répercussions à court et à moyen terme : les collaborateurs se retirent ou publient sous des pseudonymes, le nombre d'abonnés périclité, le tirage est en chute libre, même si, le 19 novembre, Filiatreault avait renoncé à publier *Les trois mousquetaires*...

Nos amis ont fait valoir [devant l'évêque] que c'était [...] l'ouvrage le plus inoffensif possible ; qu'il était autrement moins dangereux que les mièvreries de Georges Ohnet, de Delpit et consorts, dont se délectent des familles pieuses ; qu'on pouvait laisser ce livre entre les mains même des enfants ; qu'en France c'était, à vrai dire, le premier roman dont on leur permit la lecture tout comme les jeunes anglaises débutent par Walter Scott, mais que cependant le journal avait consenti à ne pas publier un feuilleton auquel on semblait avoir objection³².

Pourtant, *Le Monde*, un journal catholique de Montréal, publiera une version des *Trois mousquetaires* au début de 1894, après avoir soumis le roman à la censure de l'Archevêque de Montréal³³. Honoré Beaugrand, propriétaire de *La Patrie*, souligne cette contradiction flagrante. Dans une lettre adressée au chancelier de l'Archevêché de Montréal, il mentionne également un canular : dans le but de tendre un piège aux autorités ecclésiastiques, il annonçait que son journal reproduirait un autre roman de Dumas père, *Le comte de Monte-Cristo*. L'interdiction de publier ne s'est pas fait attendre et Beaugrand rappelle au chanoine

31. *Ibid.*

32. *Canada-Revue*, vol. III, n° 24, 3 décembre 1892, p. 369.

33. Cette publication soulève la colère d'Honoré Beaugrand dans *La Patrie* du 17 février 1894. Voir Frédéric Durand, *op. cit.*, f. 77-79.

C 070 2066

L'OPINION PUBLIQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ



VOL. I.—1870.

Bureaux: No. 1, Côte de la Place D'Armes,
IMPRIMERIE: NO. 319, RUE ST. ANTOINE,
MONTREAL.

chancelier qu'il s'agit là d'une « question de politique, une question de rouge et de bleu³⁴ ».

Filiatreault continue de publier des feuilletons — deux romans anodins et sans signature, *Charité* et *Jadis chez aujourd'hui* — avant d'annoncer, le 4 mars 1893, son intention de supprimer, par souci d'économie, la fiction encartée au milieu de la publication :

Le genre et l'objet de notre journal nous dispensent d'avoir recours à l'attrait d'une publication étrangère pour satisfaire nos souscripteurs. De plus, beaucoup de personnes nous faisaient remarquer que la position de notre feuilleton, la seule que nous puissions adopter, coupait les articles et diminuait de beaucoup leur intérêt³⁵.

Canada-Revue disparaît en septembre 1894 et réapparaît bientôt sous un autre nom (*Le Réveil*), avec une autre orientation. Cependant, les effets de la condamnation se font sentir, car celle-ci soulève l'épineuse question du statut de la littérature de divertissement dans une société majoritairement catholique.

Qui doit juger de la moralité d'un ouvrage littéraire, qu'il s'agisse d'un feuilleton ou d'un livre? Qui est autorisé à dire qu'un texte est contraire aux bonnes mœurs? Sur ces questions, le clergé et la presse libérale restent divisés. L'autorité épiscopale a cependant une arme redoutable, la censure, qu'elle peut utiliser lorsqu'elle juge que ses intérêts sont menacés. Dans un long article intitulé « Interdictions et censures », paru dans *Canada-Revue* le 11 février 1893, Arthur Buies, avec sa lucidité coutumière et son style incisif, dénonce l'intolérance cléricale en matière de lectures et ce qu'il appelle sa « tyrannie morale » :

Tel jour, par exemple, un évêque ou un archevêque aura subitement l'idée d'interdire la lecture du *Courrier des États-Unis*. Cette idée lui est soufflée par quelque petit vicaire ou par quelque gros chanoine qui n'a pas la moindre idée de ce journal. Mais là n'est pas la question. Il ne s'agit pas d'avoir des raisons, il s'agit d'interdire quelque chose, et, quant aux raisons, on en trouvera une aisément pour le public, à qui on dira, par exemple, que le *Courrier des États-Unis* publie un feuilleton immoral.

Avez-vous lu ce feuilleton, Monseigneur? Non. Mais ce feuilleton devient immoral, parce qu'il y a dans le *Courrier* tels ou tels articles librement pensés, librement écrits, qu'il est important de ne pas laisser s'égarer sous des yeux habitués à un demi-jour calculé et prudemment mesuré. Que ne

34. Lettre d'Honoré Beaugrand à Alfred Archambault, chanoine chancelier de l'Archevêché de Montréal, en date du 16 février 1894. Montréal, archives de la Chancellerie, 780-034, 894-4. Nous remercions madame Micheline Cambron d'avoir porté cette lettre à notre attention, grâce à la générosité de messieurs Michel Pierssens et Roberto Benardi.

35. *Canada-Revue*, 4 mars 1893, p. 134.

défendez-vous alors seulement la lecture du feuilleton? Ah! mais non. Cela serait trop simple en vérité, et vous ne feriez pas suffisamment acte d'autorité³⁶.

À cause de sa popularité grandissante, la fiction française soulève des problèmes au Québec, surtout à partir des années 1890, car cette littérature de divertissement est diffusée à une grande échelle dans presque tous les journaux. Ces textes bon marché, réimprimés à partir de livres et de journaux français et présentés de manière conviviale, c'est-à-dire faciles à lire, à découper et à relier en volume, s'adressent à un public plus large que celui du livre. Si les propriétaires de journaux se plient volontiers à l'appétit grandissant du lectorat pour les feuilletons, c'est parce qu'ils y trouvent leur compte. Ces romans publiés par tranches ne coûtent pas cher à reproduire, mais leur contenu alerte les autorités ecclésiastiques et cette littérature importée reste étroitement surveillée.

En cette fin de siècle, les rédacteurs des journaux choisissent des ouvrages conformes à la morale chrétienne et les soumettent à des prêtres, afin de s'assurer qu'ils soient acceptables. Les romans-feuilletons français, adaptés à la conjoncture, sont aménagés de façon à faire disparaître les noms dangereux et les passages d'une moralité douteuse. La plupart des rédacteurs se soumettent ainsi à la censure des Ordinaires, mais quelques journalistes récalcitrants ont effectivement maille à partir avec les autorités ecclésiastiques et *Les trois mousquetaires* se retrouvent, en 1893, au cœur d'un débat sur la liberté d'expression. Les interdictions et les sanctions du clergé ont donc un pouvoir au Québec qu'elles n'ont pas en France, même si ici la censure est uniquement morale. Cependant, elle sert à réaffirmer le pouvoir des autorités ecclésiastiques en matière de lectures jugées dangereuses du point de vue de la foi et des mœurs. Les évêques, qui se perçoivent alors comme les gardiens et les défenseurs de la vérité dans la partie de l'Église placée sous leur juridiction, entendent bien exercer leur pouvoir. « Si donc un évêque interdit la lecture d'un journal ou d'une publication quelconque, ses diocésains sont obligés en conscience de se soumettre à cette interdiction³⁷ » rappelle-t-on dans la *Revue canadienne*, quelques mois après la condamnation de *Canada-Revue*.

Aussi bruyante et péremptoire soit-elle, la condamnation formelle demeure un cas exceptionnel, qui n'entre pas dans la règle générale et

36. *Canada-Revue*, 11 février 1893, p. 86-87.

37. Hercule-Marie Bédard, p.s.s., « La prohibition des livres », *Revue canadienne*, vol. XXIX, n° 6, juin 1893, p. 345.

qui n'affecte pas la diffusion de la fiction populaire, car même les journaux conservateurs continuent d'en reproduire. Aristide Filiatreault a peut-être perdu sa partie de bras-de-fer avec M^{gr} Fabre, mais cela n'a pas eu pour effet d'empêcher le roman-feuilleton de proliférer, bien au contraire. Selon Jacques Michon, les rédacteurs québécois contribuaient ainsi à une industrie florissante de la contrefaçon de romans populaires à cette époque : « Un feuilleton publié à Paris pouvait être reproduit simultanément au Québec et aux États-Unis sous plusieurs titres et dans différents journaux³⁸. » Une vive concurrence s'installe alors entre les rédacteurs. Jusqu'à la fin du siècle et après, on continua de reproduire, sans autorisation, les ouvrages de fiction les plus en demande, en choisissant, parmi la production courante, des romans qui offraient des garanties de respectabilité.

En 1904, Louvigny de Montigny surprend une conversation entre un commis dans une librairie montréalaise et un secrétaire de rédaction, à la recherche de matières nouvelles pour le « rez-de-chaussée » de son journal : « Je voudrais un roman qui n'ait pas encore été reproduit au Canada, une histoire d'amour avec beaucoup d'émotions ; et surtout honnête, parce que nous n'avons guère le temps de le corriger de ce temps-ci [...] »³⁹. Le libraire lui répond : « C'est tout feuilletonné [...]. Essayez du plus vieux alors ; vos lecteurs ne s'en souviendront plus. » De tels propos en disent long sur la course aux nouveautés à cette époque, car le succès de la fiction populaire française incite des entrepreneurs québécois à réimprimer plusieurs titres en livres de poche ou dans des publications mensuelles. Ces ouvrages anodins, refabriqués ou « dégriffés », pour ainsi dire, ne créent pas de remous en raison de leur contenu, mais suscitent plutôt des problèmes de droit de propriété littéraire. En 1905, un premier procès intenté (et gagné) par le Syndicat des journalistes contre un éditeur pirate montréalais obligera les contrefacteurs à repenser leur stratégie, car les textes de fiction devront dorénavant porter la griffe de l'auteur.

38. Jacques Michon, « Contrefaçon littéraire et développement culturel », *Revue de bibliologie*, n° 34, « Schéma et schématisation », 1991, p. 41.

39. Louvigny de Montigny, *loc. cit.*, p. 431.

Une chanson de Rémi Tremblay, datée de 1883 et parue dans
Coups d'aile et coups de becs. Poésies diverses, Montréal,
 Gebhardt-Berthiaume, 1888, p. 182-183.

LES FEUILLETONS.

(air : *Cogne, p'tit garçon, cogne !*)

Voyant que l'on accueille
 Des journaux avortons,
 Plus d'une grande feuille
 Chante sur tous les tons :
 Lisez not' feuille,
 Lisez nos feuilletons.

De grandes circulaires,
 Écrites à tâtons,
 Disent aux jeunes mères
 Berçant leurs rejetons :
 Lisez nos feuilles, feuilles,
 Lisez nos feuilletons.

C'est l'œuvre magnifique
 D'un auteur de renom :
 Sur sa prose on trafique,
 Mais on cache son nom.
 Vive la feuille, feuille,
 Vive le feuilleton !

C'est un écrit sublime,
 Palpitant d'émotion,
 L'auteur y peint le crime
 Et la vertu, dit-on.
 Vive la feuille, feuille,
 Vive le feuilleton !

Admirez la morale
 De cette liaison
 Toute sentimentale,
 Sans rime ni raison.
 Vive la feuille, feuille,
 Vive le feuilleton !

On mutile le titre,
 Le lecteur voyant qu'on
 Le prend pour un bélièvre,
 Se dit : Tonnerr' d'un nom !
 « Peste du feuille, feuille,
 « Peste du feuilleton !

Ô *Monde*, tu nous glisses
 Tes *Berceaux*, sans façon !
 Ils ont fait les délices
 Du pâtre et du colon.
 Vive ton feuille, feuille,
 Vive ton feuilleton !

Lisez donc *l'Héritière*,
 Ce récit, triste et long
 Parut l'année dernière
 Avec un autre nom.
 Dans une feuille, feuille
 Qu'on nomme *Feuilleton*.

Vos primeurs, chers confrères,
 Ne sont plus de saison ;
 Ce sont de vieill's affaires
 Usé's jusqu'au cordon :
 De tristes feuilles, feuilles,
 Un triste feuilleton.

En charlatans habiles,
 Parcourez les cantons,
 Les campagnes, les villes,
 Criant à pleins poumons :
 Vivent nos feuilles, feuilles,
 Vivent nos feuilletons !

Vos écrits, vieux grimoires,
 Où l'esprit se confond,
 Valent-ils les histoires
 Que chacun sait à fond ?
 Vive la feuille, feuille,
 Vive le feuilleton !

Comptez sur le scandale,
 Distillez vos poisons,
 Introduisez la gale
 Parmi de bons moutons,
 Avec vos feuilles, feuilles,
 Avec vos feuilletons !

Avec les cuisinières
L'élégant marmiton
Singera les manières
Des héros de haut ton.
Vive la feuille, feuille,
Vive le feuilleton !

L'ivrogne à ses chopines,
La rose a son bouton ;
Sans craindre ses épines,
Pourquoi l'*effeuille-t-on* ?
Vive la feuille, feuille,
Vive le feuilleton !